



CONDITIONS GENERALES

Camp Polysport
Charmey

Du 2 au 7 août 2020

Table des matières

1. Introduction	3
2. Participants	3
3. Dates	3
4. Lieu	3
5. Inscription	3
6. Finance d'inscription	3
7. Annulation	3
8. Assurance	4
9. Repas	4
10. Médicaments	4
11. Droit à l'image	4
12. Responsable & personne de contact	4

1. Introduction

C'est la première année que l'ACVG reprend l'organisation du camp polysport, organisé jusqu'à l'année dernière par la FSG. La formule du camp, l'équipe de moniteurs et l'équipe cuisine, reste inchangées par rapport aux dernières années. Ce camp s'adresse à tous les jeunes ayant envie de faire une semaine de sport dans un cadre magnifique et une ambiance sympa. Des agrès, de l'aérobic, de la natation, des jeux et de l'athlétisme seront au programme. Une sortie est également prévue en milieu de semaine.

2. Participants

Les filles et les garçons âgés de 10 à 16 ans.

3. Dates

Du dimanche 2 août (16h00) au vendredi 7 août (16h00).

4. Lieu

Nous logerons à Charmey, à la Colonie de Zurich, et les activités se dérouleront au centre sportif.

5. Inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.acvg.ch -> divisions : gymnastique générale -> camps. Elles seront ouvertes à partir de fin janvier et ceci jusqu'au 28 juin.

Attention, le nombre maximal de places est de 56 et un nombre minimum de 30 participants est requis pour que le camp puisse avoir lieu. **L'annulation du camp est possible si ce nombre n'est pas atteint le 28 juin 2020.**

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez une confirmation par email d'ici fin juin.

6. Finance d'inscription

La finance d'inscription du camp se monte à CHF 380.- pour les enfants membres FSG, et 480.- pour les enfants qui ne sont pas membres de la FSG. Elle comprend le logement, la nourriture, la location des infrastructures, les activités de loisir et l'encadrement par des moniteurs J+S. Les informations pour le paiement seront envoyées fin juin par email.

7. Annulation

Les inscriptions ont valeur d'engagement. En cas d'absence, les dispositions financières suivantes seront appliquées :

- En cas d'absence justifiée par la présentation d'un certificat médical (ou décès d'un proche) : remboursement de la totalité de la finance d'inscription.
- En cas d'annulation justifiée par écrit jusqu'à deux semaines avant le début du camp : remboursement des 2/3 de la finance d'inscription.
- En cas d'annulation justifiée par écrit dans un délai de deux semaines avant le début du camp : remboursement du 1/3 de la finance d'inscription.
- En cas d'annulation à moins de 5 jours du début du camp ou en cas d'absence non excusée avant le début du camp : la finance d'inscription reste due à 100%.

Toute annulation doit être transmise par courrier ou courriel.

La somme non remboursée contribue à l'administration, à la rétribution des moniteurs engagés à l'avance et aux frais de repas déjà réservés.

Il ne sera consenti aucune déduction en cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré.

8. Assurance

Chaque participant doit être assuré auprès d'une caisse accident. Conformément au règlement, les participants déclarés comme membre actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents. En cas d'accident lors du camp, et si les encadrants du camp le juge nécessaire, une ambulance peut être appelée.

9. Repas

Les repas pris sur place sont équilibrés pour la pratique d'une activité sportive soutenue. Toutefois, si un participant devait avoir un régime alimentaire particulier (allergie, végétarien, etc.) il existe la possibilité de préparer un repas spécifique. Dans ce cas, merci de le mentionner lors de l'inscription.

10. Médicaments

Il est important de mentionner la prise éventuelle de médicaments lors de l'inscription. Pour les suivis spécialisés merci également d'en informer la responsable du camp par mail ou par téléphone dans le cours du mois de juin.

11. Droit à l'image

En inscrivant leur enfant au camp, les parents acceptent que d'éventuels enregistrements sonores ou visuels réalisés en rapport avec le camp, sur lequel leur voix et/ou leur image pourrait être reconnaissables, puissent être utilisés sans contrepartie d'aucune sorte par l'ACVG ou par des tiers désignés par eux.

12. Responsable & personne de contact

Gay-Balmaz Anne

☎ 079/362.55.85

Av. des Belles-Fourches 75

anne.gaybalmaz@bluewin.ch

1844 Villeneuve